

*République Algérienne Démocratique et Populaire*

-----  
*Ministère des relations avec le Parlement*  
-----

*Allocution*

*De Monsieur Mahmoud Khedri,*

*Ministre des relations avec le parlement*

*A l'occasion des travaux d'ouverture du séminaire sur le  
thème : « Relation électeur, élu dans le système juridique  
algérien »*

*(TRADUCTION)*

*Cercle national de l'armée (Béni messous)*

*Mercredi 30 décembre 2009*

*Au nom de Dieu, Le Clément, Le miséricordieux*

***Honorables assistance,***

*Il m'est agréable de vous exprimer ma joie de rencontrer à nouveau cette honorable assemblée, dans cet espace scientifique de réflexion que notre ministère s'est accoutumé à organiser, pour traiter aujourd'hui un thème d'actualité qui revêt une importance certaine dans la vie politique, en général, et parlementaire en particulier.*

*Ce thème intéresse, notamment, plusieurs secteurs importants tels que : les institutions de l'Etat, les partis politiques, la société civile, les élus (es) parlementaires et locaux, les gens de l'information, les universitaires et chercheurs, et tous ceux qui nous ont souvent honorés par l'intérêt qu'ils portent à nos activités, je constate, d'ailleurs, la présence des représentants de ces différents secteurs parmi nous dans cette assemblée.*

***Mesdames et messieurs,***

*Le choix du thème de notre séminaire qui porte sur : « la relation entre l'électeur et l'élu(e), dans le système juridique algérien », s'est davantage imposé depuis un certain temps, non seulement par rapport ; aux préoccupations qu'il suscite dans l'opinion publique, et son traitement récurrent par les médias, à l'occasion des différentes consultations électorales, notamment locales et parlementaires.*

*Il est tout à fait clair que le rôle de ces derniers est du moins indéniable dans la fabrication de l'opinion publique.*

*En outre, le choix de ce thème répond, aussi, à d'autres considérations, dont :*

*\* La qualité de la relation entre l'électeur et l'élu dans toute conclusion d'analyse constitue la substance de tout système électoral jouissant d'une grande valeur représentative, et d'une haute crédibilité nécessaire à une large légitimité des instances élues.*

*Ceci explique le souci permanent des responsables politiques au niveau des institutions de l'Etat et des partis politiques, en vue d'améliorer et de développer le système juridique par son enrichissement aux moyens de propositions et de solutions nouvelles en cas d'éventuelles lacunes.*

*Dans ce cadre, et pour preuve, des directives sont données par Son Excellence Monsieur Abdelaziz Bouteflika, avant chaque consultation électorale, insistant sur l'inéluctable neutralité de l'administration et la nécessité d'observer les principes de transparence et d'intégrité permettant à l'électeur de choisir librement et sincèrement son candidat ou candidate.*

*\* Cette relation est de nature dynamique, influencée par les différentes conjonctures que traverse la société, qu'elles soient politique, économique, sociale ou culturelle, voire celles induites par les développements technologiques, particulièrement ceux en matière d'information et de communication. D'ailleurs, plusieurs pays accordent à cette relation une attention permanente, et une recherche continue en vue de trouver de nouveaux mécanismes pour son amélioration.*

*En outre, le recours accru de plusieurs pays, aux mécanismes de la démocratie participative, particulièrement les pays occidentaux, constitue actuellement la plus importante évolution de la relation entre l'électeur et l'élu, ce qui devrait nous inciter à nous pencher sur ces expériences de notre environnement.*

*C'est dans ce cadre que s'inscrit, également, l'organisation de ce séminaire, à travers l'examen du modèle britannique.*

***Mesdames et Messieurs,***

*La relation entre l'électeur et l'élu qui semble être, à première vue, une relation anodine entre deux parties, est en réalité une relation complexe, de par ses parties qui la composent et du fait de ses portées.*

*-S'agissant de ses parties, nous relevons l'intervention de nombreuses instances impliquées directement ou indirectement dans la constitution de cette relation, en premier lieu, les institutions, législatives, exécutives et judiciaires de l'Etat, chargées de la préparation des textes qui l'encadrent et qui la régissent, et veillent à l'organisation et au bon déroulement des consultations électorales, il y a ensuite les partis politiques, étant les acteurs principaux de cette relation, de par, l'encadrement, en même temps, des électeurs et des élus, l'élaboration des programmes et la mise en place des instruments appropriés devant assurer la permanence de cette relation.*

*La société civile est, également, un autre acteur de la vie électorale, qui constitue un des motifs de son existence et l'objet de ses principales activités.*

*On ne peut, par ailleurs, négliger, en matière de détermination de la relation entre les électeurs et les élus, le rôle qu'accomplissent les forces de l'économie, dans les sociétés développées, voire même dans certains pays en voie de développement, où il existe des structures sociales traditionnelles, tribales et religieuses qui jouent un rôle non moins important que celui sus évoqué.*

*- Quant à la portée et à la nature de la relation entre l'électeur et l'élu, elle n'est pas uniquement juridique, mais fondamentalement politique et morale basée sur une profonde confiance entre l'électeur et l'élu. Par conséquent, il n'est guère surprenant de voir certains qualifier cette relation, de relation de confiance, tout simplement.*

*Par ailleurs, si cette relation est organisée, voire encadrée par des textes juridiques, il n'en demeure pas moins que les valeurs de patriotisme, de loyauté, d'engagement, d'honnêteté, d'intégrité et de dévouement au service de l'intérêt général, ainsi que d'autres valeurs, qui en constituent le ciment effectif, devant assurer la continuité de cette même relation et l'amener à des niveaux supérieurs. D'ailleurs la constitution dispose dans ses articles(06), que la souveraineté nationale appartient exclusivement au peuple qui l'exerce par l'intermédiaire de ses représentants élus (article 07), et oblige les élus à demeurer fidèles à la confiance du peuple (article 100)*

. En outre, et antérieurement à cela, les versets coraniques considèrent le fait d'honorer ses engagements comme une lourde responsabilité : « **Soyez fidèles à vos engagements, car vous aurez à en rendre compte.** »

Ceci ne signifie pas que cette relation est dépourvue de dimensions culturelles et sociales, car le progrès social et culturel de toute société entraîne systématiquement le développement de cette relation.

### **Mesdames et Messieurs,**

Il pourrait paraître ordinaire, pour ne pas dire naturel, que toute défaillance, altération, insuffisance, négligence ou autre défaut affectant l'une des parties suscitées ou qui pourrait toucher l'une de ses multiples dimensions, pourrait avoir des retombées négatives sur la qualité de la relation entre l'électeur et l'élu.

Il existe par ailleurs, un ensemble de manifestations (ou phénomènes) qui suscitent l'attention, attribué, en partie à l'électeur, d'autres à l'élu, dans plusieurs pays, y compris en Algérie, ce qui nous amènent à nous interroger, à propos:

- Des motifs de l'abstention populaire, à l'occasion de certaines échéances électorales, locales et parlementaires, et si cette abstention résulte d'une rupture de la relation de confiance entre l'électeur et l'élu, ou de facteurs engendrés par le système électoral ou parlementaire lui-même.

*- Des motifs du recours des électeurs, parfois, aux manifestations non pacifistes pour exprimer leurs préoccupations et revendications, plutôt que de les soumettre aux élus et de dialoguer avec eux, à ce sujet, notant l'absence des élus locaux ou parlementaires dans de telles circonstances.*

*Nous tenterons de comprendre, également, si cela est lié à l'existence de lacunes dans les textes, ou dans leur application, ou plutôt le problème est lié à la qualité des candidats aux élections et au rôle des partis politiques dans cette opération, ou à un déficit dans les canaux de communication entre l'électeur et l'élu.*

*S'agissant des élus, il a été soulevé un certain nombre de questions les concernant, en ce sens que les élus locaux des assemblées communales ou de wilaya, appelés à gérer ces collectivités et à prendre en charge les préoccupations des électeurs, ce qui rend difficile de saisir les motifs des dysfonctionnements, sus mentionnés.*

*Quant aux élus du parlement, les phénomènes de l'absentéisme, et de rupture parfois totale des circonscriptions électorales ont été souvent évoqués ce qui pourrait poser la problématique de la représentativité politique en soit même, et des modes de sa promotion.*

*En outre, se pose la question de savoir, s'il existe des obstacles liés aux prérogatives, ou aux moyens et aux garanties empêchant l'exercice par l'élu de sa mission électorale, de manière satisfaisante et parfaite, et quels seraient ces moyens et ces garanties ?*

***Mesdames et Messieurs,***

*Afin de débattre et d'engager la réflexion sur ces questions, nous avons estimé opportun de traiter, à l'occasion des travaux de ce séminaire, certains axes de ce thème, sans avoir la prétention de couvrir tous ses aspects, qui seront enrichis par votre précieuse contribution aux débats.*

*Aussi, l'accent sera mis sur les axes suivants :*

***Premièrement :***

*La relation entre l'électeur et l'élu dans la législation algérienne, en rappelant le cadre juridique la régissant.*

***Deuxièmement :***

*La relation entre l'électeur et l'élu, dans la pratique britannique, au regard de son caractère séculaire et de son perpétuel développement, comme expérience étrangère dans ce domaine.*

***Troisièmement :***

*La problématique de la représentativité politique en Algérie.*

***Quatrièmement :***

*Les moyens et garanties nécessaires à l'exercice par l'élu de son mandat électoral.*

*Enfin, nous demeurons confiants que ces thèmes susciteront votre intérêt et votre participation active, à la faveur des exposés qui seront présentés par nos honorables invités, et contribueront à l'enrichissement de notre système juridique et à la promotion ,de manière générale, de la culture politique dans notre pays,.*

*Je vous réitère mes vifs remerciements, en souhaitant plein succès à vos travaux.*

*Que le salut et la bénédiction soient sur vous.*

*Mahmoud Khedri*

*Ministre des relations avec le Parlement.*